

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers	
en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	8
Procurations :	8
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06), Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PEEJ/131-2022**Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2024 entre la ville d'Onet-le-Château, la MJC d'Onet-le-Château et la FRMJC**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 3).

ENTENDU que la MJC d'Onet-le-Château est une association de jeunesse et d'éducation populaire agréée par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et qu'elle est affiliée à la Fédération régionale MJC Occitanie-Pyrénées.

ENTENDU que la MJC d'Onet-le-Château s'est engagée à être ouverte à tous, sans discrimination, et qu'elle a pour objet conformément à la Déclaration des Principes des MJC de France « de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. »

ENTENDU que la MJC d'Onet-le-Château a une conception active de la démocratie, la met en pratique et croit aux vertus de la confrontation des idées et à la nécessité de la créativité.

ENTENDU que la MJC d'Onet-le-Château est ouverte à tous, sans discrimination, dans une ambiance de convivialité, respectueuse des convictions personnelles et qui s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession.

ENTENDU que la MJC d'Onet-le-Château se donne pour ambition, dans le cadre de son projet associatif, de contribuer plus particulièrement à l'animation et au développement d'une politique éducative enfance/jeunesse globale et cohérente sur le territoire communal, et de participer à l'animation locale et culturelle de la commune grâce au soutien de la collectivité.

CONSIDERANT qu'elle s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique de la collectivité, le programme d'actions détaillé dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2024.

CONSIDERANT que la MJC d'Onet-le-Château s'engage à développer des actions spécifiques et innovantes notamment en fin de semaine et/ou le samedi en recherchant la socialisation des participants, l'appropriation des règles et des étapes inhérentes à tout projet, la confrontation des idées, l'engagement personnel et le respect des autres.

CONSIDERANT que la MJC d'Onet-le-Château s'appuiera sur son expérience et son expertise dans ce domaine ainsi que sur son réseau de partenaires avec qui elle a su créer une relation de confiance et de respect mutuel depuis 2009.

CONSIDERANT que la MJC d'Onet-le-Château intégrera son projet dans le système de coordination mis en place par la collectivité notamment dans le domaine de la jeunesse, de la culture et de la parentalité.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la MJC d'Onet, la FRMJC et la Ville d'Onet-le-Château telle qu'annexée à la présente note et transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2022**

Et de la publication le : **27 DEC. 2022**